



PAYS DU
GÉVAUDAN
LOZÈRE

PÔLE D'EQUILIBRE TERRITORIAL ET RURAL

Pays du Gévaudan-Lozère

MODE D'EMPLOI

Guide à destination des nouveaux
élu-e-s du Territoire

Le mot de la Présidence de la Fédération nationale



Mesdames, Messieurs,

Candidat à l'élection municipale, et une fois élu.e, vous allez pleinement vous investir au sein de votre conseil municipal pour la prochaine mandature 2026-2032. Je tenais personnellement à vous en féliciter par avance ! **Un beau chapitre de votre engagement s'ouvre ainsi à vous.**

Votre engagement local se traduira à trois niveaux : l'hyper-proximité soit au niveau de la commune, première cellule démocratique de notre organisation territoriale, l'échelle de mise en œuvre des compétences soit l'intercommunalité, indispensable pour répondre aux besoins du quotidien des habitants, et enfin le niveau de la définition de la stratégie territoriale, c'est à dire à l'échelle du Territoire de projet.

Donc au-delà du seul mandat municipal, certains prolongeront leur engagement au conseil communautaire, d'autres encore se verront **impliqués au sein du Territoire de projet, soit le Conseil syndical du Pôle d'Equilibre Territorial (PETR) du Pays du Gévaudan-Lozère, ou l'une de ses instances** : comité de pilotage du SCOT, comité de programmation LEADER, comité de pilotage de la mission Accueil de Nouvelles Populations....

Siéger au sein des instances du Territoire, c'est contribuer à la définition de sa stratégie, d'en appréhender les dynamiques structurantes en termes de développement économique, de transition énergétique, des services à la population, d'aménagement du territoire ou encore de contractualisation. **Siéger au sein du Pays du Gévaudan-Lozère sera un mandat passionnant** pour projeter une ambition collective aux côtés d'une équipe dédiée et compétente.

C'est pourquoi, je vous invite pleinement à vous saisir de cette opportunité. Emparez-vous de cet outil. ANPP - Territoires de projet, que j'ai le plaisir de présider, sera à vos côtés tout au long de cette belle aventure !

A votre disposition et celle de vos équipes pour toute question.

Mélanie THOMIN

Députée du Finistère

Conseillère communautaire du Pays de Landerneau-Daoulas

Conseillère municipale de la Ville d'Hanvec (29)

Pourquoi s'impliquer au sein du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère ?

- Agir et s'investir pour son territoire
- Participer et contribuer aux orientations stratégiques
- Être en contact avec les référents régionaux et nationaux
- Disposer d'une ingénierie de projet qualifiée
- Porter une vision pour son territoire
- Soutenir une démarche concertée du développement local

SOMMAIRE

1. Le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère

page 4

Historique

Missions

Gouvernance

Organisation

2. Comment y siéger ?

page 9

3. Les Territoires de projet en France

page 10

Définition d'un Territoire de projet

Panorama des Territoires de projet en 2025

4. La Fédération : ANPP - Territoires de projet

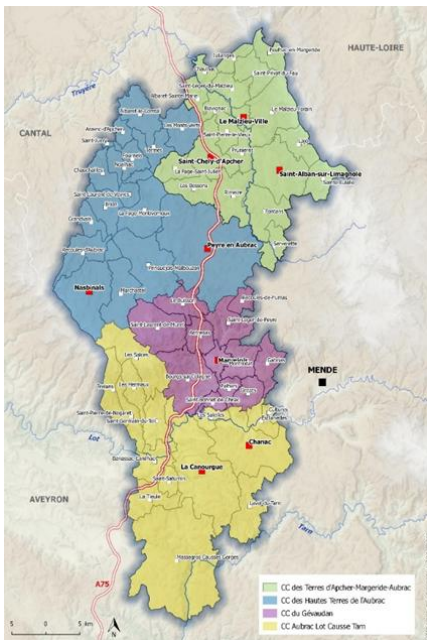
page 13

1. Le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère

Historique :

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays du Gévaudan-Lozère a été créé en 2018, dans la continuité de l'Association du Pays du Gévaudan-Lozère née en 2007. Il est situé à Marvejols et réunit les 4 intercommunalités de l'Ouest du Département de la Lozère, en Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée : Communauté de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac (Saint-Chély d'Apcher), Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac (Peyre-en-Aubrac), Communauté de communes du Gévaudan (Marvejols) et Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn (La Canourgue). Ce territoire est composé de 64 communes et compte 32 857 habitants au 1^{er} janvier 2023 (*INSEE, population municipale*).

Territoire de moyenne montagne au sud du Massif central d'une superficie de 1831.60 km², il est marqué par une faible densité de population (18 habitants/km²), lié à son caractère montagnard mais aussi à un exode rural marqué au début du XX^{ème} siècle.



Espace naturel préservé et façonné par l'agropastoralisme, le Pays du Gévaudan-Lozère est constitué d'entités paysagères marquées et riches : zones de hauts-plateaux de la Margeride et de l'Aubrac, Causse de Sauveterre, vallées du Lot et de la Colagne, Gorges de la Truyère et du Bès, Gorges du Tarn...

Structuré autour de l'axe A75 et de la RN88, le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère s'articule autour de deux pôles urbains : Saint-Chély d'Apcher au nord (4000 habitants) et Marvejols au sud (4750 habitants). Il bénéficie également d'un maillage d'une dizaine de centralités de 1500 à 3000 habitants, qui regroupent les principaux services publics de proximité (écoles, collège, équipements sportifs, Maisons France Services) ainsi que les commerces alimentaires et activités artisanales. Ces communes sont essentielles à la qualité de vie des habitants, en concentrant services et emplois dans un rayon moyen de 20 minutes de trajet en voiture.

Le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère est également une terre d'accueil et de projets pour ses habitants. Ses membres se sont donnés pour ambition, au travers d'une charte de développement, de garantir **un cadre de vie exceptionnel, une économie durable, un territoire accueillant**.

Au travers de son projet de territoire 2021-2026, le PETR du Pays du Gévaudan-Lozère s'est donné pour stratégie d' : « **Être un territoire accueillant, durable et solidaire** », en s'appuyant sur cinq orientations :

- Favoriser l'attractivité démographique par un cadre de vie qualitatif et solidaire
- Développer l'économie et les emplois de demain
- Promouvoir un tourisme durable et inclusif
- Adapter l'habitat et l'urbanisme
- Faire de la transition écologique un levier pour l'avenir

Ce projet de territoire, révisé au début de chaque mandat, définit les missions exercées par le PETR ainsi que les partenariats à mettre en œuvre pour le réaliser.

Missions du PETR du Pays du Gévaudan-Lozère :

Conformément à ses statuts, « le PETR a pour objet de définir les conditions d'un développement économique, écologique, culturel et social dans son périmètre » (article 4).

Lors de sa création en 2018, les 4 Communautés de communes ont choisi de lui transférer la compétence d'élaboration, d'animation et de révision du **Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)**, document structurant pour l'aménagement du territoire à l'horizon 2040 (article 6). Le périmètre du SCOT est identique à celui du PETR.

De manière opérationnelle, les missions du PETR s'articulent autour de 3 pôles :

- **Un pôle Attractivité et développement local :**
 - Animation de la politique d'accueil de nouvelles populations et de promotion du territoire,
 - Accompagnement à la structuration de filières locales (Plantes et santé)
- **Un pôle Contractualisations et Appui aux projets :**
 - Animation du Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique avec l'Etat : mobilisation des financements de l'Etat pour les projets des collectivités locales,
 - Animation du Contrat Territorial Occitanie et du dispositif « Bourgs-Centres Occitanie » : mobilisation des financements de la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée pour les projets des collectivités locales en partenariat avec le Parc naturel régional de l'Aubrac et le PETR du Haut-Rouergue,
 - Animation du programme européen LEADER, pour le Groupe d'Action Locale Aubrac Olt Causse Gévaudan : mobilisation des financements de l'Europe pour les projets privés et publics du territoire, en partenariat avec le Parc naturel régional de l'Aubrac et le PETR du Haut-Rouergue)
- **Un pôle SCOT et urbanisme :**
 - Elaboration et animation du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT)
 - Service d'instruction des Autorisations du Droit des Sols (ADS) pour le compte de 12 communes adhérentes (Albaret-Sainte-Marie, Bourgs-sur-Colagne, La Fage-saint-Julien, Grèzes, Le Malzieu-Forain, Le Malzieu-Ville, Marvejols, Montrodat, Rimeize, Saint-Alban-sur-Limagnole, Saint-Chély d'Apcher, Saint-Léger-du-Malzieu) .

Gouvernance du PETR du Gévaudan-Lozère :

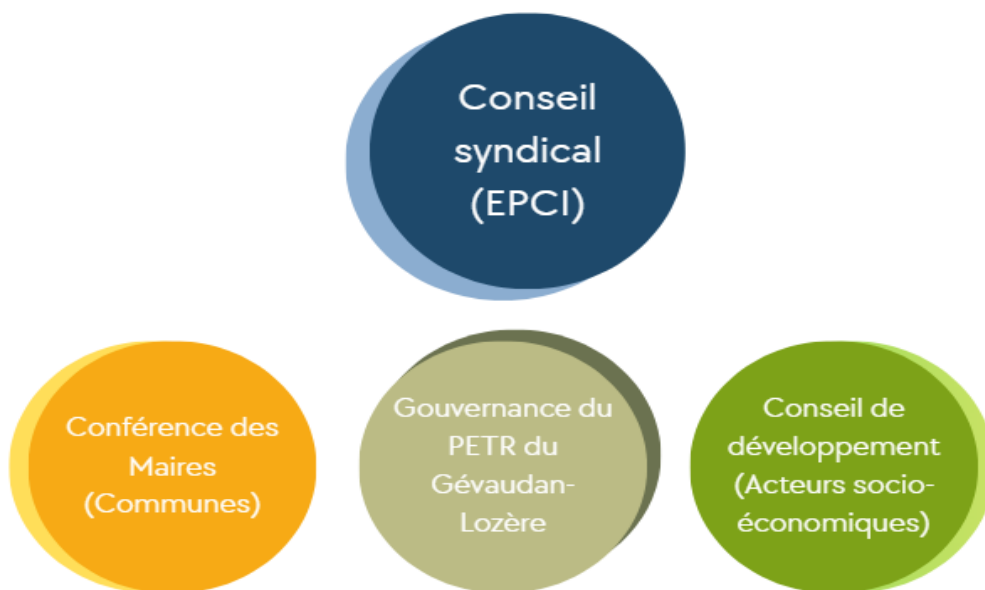
Comme toutes les autres collectivités territoriales et locales, l'instance décisionnelle d'un Territoire de projet est composée de représentants de ses membres, regroupés au sein d'un Comité syndical. Les 17 titulaires et 17 suppléants sont désignés par les Communautés de communes à chaque renouvellement de mandat municipal et communautaire.

Le conseil syndical élit en son sein un-e Président-e, 4 Vice-Président-e-s et le bureau (9 membres) pour une période de 6 ans.

Ce Comité syndical, qui se réunit au moins une fois par trimestre, prend les décisions rythmant les missions et le fonctionnement du Territoire.

Le comité syndical est accompagné par deux instances de concertation :

- Une Conférence des Maires, réunie au moins une fois par an, qui permet d'informer et d'associer tous les maires aux orientations stratégiques du Territoire
- Un Conseil de développement territorial, réuni au moins une fois par an, qui permet d'informer et d'associer toutes les forces vives du Territoire (entreprises, chambres consulaires, associations...)



Organisation et présentation de l'équipe technique

L'ÉQUIPE DU PETR GÉVAUDAN LOZÈRE

Début 2026, le PETR est composé de 8 agents, soit 7.10 équivalents temps pleins

Direction Générale Secrétariat et comptabilité



**Gaëlle
LAURENT**

Direction, finances
et RH

glaurent@petr-
gevaudan-lozere.fr

06-33-60-79-36



**Véronique
LABOURDETTE**

Secrétariat

secretariat@petr-
gevaudan-lozere.fr

04-66-47-46-49

Pôle Contractualisations et Appui aux projets



**Gaëlle
LAURENT**

Cheffe de projets
du programme
LEADER

Animatrice CRTE et
CTO



**Guillaume
BONICEL**

Animateur du
programme
LEADER

gbonicel@petr-
gevaudan-lozere.fr

06-88-36-62-01

Pôle SCOT et Urbanisme



**Lydie
ROCHER**

Cheffe de projets
SCOT et urbanisme

lrocher@petr-
gevaudan-lozere.fr

06-48-69-26-87



**Anthony
LECHEVALIER**

Assistant chargé de
mission SCOT

alechevalier@petr-
gevaudan-lozere.fr

06-48-69-26-87



**Yohann
BANCILLON**

Responsable du
service et
instructeur ADS

ybancillon@petr-
gevaudan-lozere.fr

06-49-19-62-56



**Franck
DUMONT**

Instructeur ADS

fdumont@petr-
gevaudan-lozere.fr

06-84-30-16-57

Pôle Attractivité et développement local



**Julien
BRUN**

Chargé de mission
Accueil de Nouvelles
Populations

accueil@petr-
gevaudan-lozere.fr

06-74-36-75-63



PAYS DU
GÉVAUDAN
LOZÈRE



PAYS DU
GÉVAUDAN
LOZÈRE

Pour en savoir plus sur le PETR du Gévaudan-Lozère :

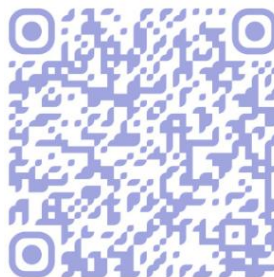
Site web : <https://www.pays-gevaudan-lozere.fr/>



Facebook : <https://www.facebook.com/paysgevaudanlozere/>



LinkedIn : <https://www.linkedin.com/in/petr-g%C3%A9vaudan-loz%C3%A8re-4b5a44255/>



2. Comment y siéger ?

Date des élections municipales : 15 et 22 Mars 2026

Depuis la loi du 17 Mai 2013 relative à l'élection des conseillers départementaux, des conseillers municipaux et des conseillers communautaires, la désignation des conseillers communautaires a évolué avec un mode électif différent selon le seuil démographique (moins de 1.000 habitants et plus de 1.000 habitants) :

ETAPE 1 : Election des conseillers municipaux et communautaires	Les 15 et 22 mars 2026	1/ Election des Maires et des adjoints :	
		Au plus tôt le vendredi et au plus tard le dimanche suivant le tour de scrutin à l'issue duquel le conseil a été élu au complet > Entre le 20 et le 22 mars 2026, si un seul tour > Entre le 27 et le 29 mars 2026, si deux tours	
		2/ Election des conseillers communautaires des EPCI à fiscalité propre	
		<i>Communes de moins de 1.000 habitants :</i> Désignation des conseillers communautaires dans l'ordre du tableau municipal (maire, premier adjoint, etc.). > Désignation au suffrage universel indirect, découlant de la séance d'installation du CM	<i>Communes de plus de 1.000 habitants :</i> Les 15 et 22 mars, sur chaque bulletin de vote, une 1° liste présente les candidats au mandat au conseil municipal et une 2° liste indique ceux qui souhaitent également être conseiller communautaire > Désignation au suffrage universel direct

ETAPE 2 : Installation des conseils communautaires des EPCI à fiscalité propre (CC / CA/ CU/ Métropoles de droit commun) avec élection du Pdt, des VP et autres membres du bureau	Au plus tard, le vendredi de la 4° semaine qui suit l'élection des Maires > Le 24 avril 2025 au plus tard (NB : 17 avril 2025 si élection au 1° tour dans toutes les communes, hypothèse peu fréquente. Dans la plupart des cas un 2° tour au moins dans certaines communes membres est nécessaire)		
--	--	--	--

ETAPE 3 : Installation des comités syndicaux des PETR/Pays	Délais variables en fonction de la nature juridique du pôle ou du pays	Dans les PETR/ syndicats mixtes fermés : La séance d'installation doit avoir lieu au plus tard le vendredi de la 4° semaine suivant la désignation de l'ensemble des exécutifs des membres > Le 22 mai 2026 (NB : ou le 15 mai, hypothèse peu probable ou toutes les communes seraient élues au 1° tour et donc tous les Pdts d'EPCI élus le 17 avril).	Dans les syndicats mixtes ouverts : - Soit application des règles prévues dans les statuts du SMO - Soit un « délai raisonnable ».
---	--	---	--

3. Les Territoires de projet en France

Mieux qu'un long discours...



Lien : <https://www.youtube.com/watch?v=8FKA3Ynck2k>



Qu'est-ce qu'un Pays / PÉTR ?

Le "pays" est un **territoire appréhendé d'un point de vue culturel, relevant d'une identité territoriale** (histoire, culture, langue/patois, paysage, architecture, production agricole...) et partageant un ensemble d'intérêts et de communs par ses habitants. Il ne répond pas à une logique de frontières administratives. Les différents synonymes proposés à cette définition pourraient être : contrée, province, région.

Juridiquement, la loi Pasqua de 1995, dite LOADT, a souhaité en préciser la définition : "*lorsqu'un territoire présente une cohésion géographique, culturelle, économique ou sociale, la commission départementale de la coopération intercommunale concernée constate qu'il peut former un Pays*". Cette démarche ascendante a ensuite été généralisée sur l'ensemble du territoire national avec la Loi Voynet de 1999, dite LOADDT. La démarche Pays a été complétée en 2014, avec la loi MAPTAM, pour compléter le cadre juridique et créer les Pôles d'équilibre territoriaux et ruraux (PÉTR). **Pays / PÉTR sont deux appellations pour une même dynamique du développement local.** Cette structuration est volontaire, dans une démarche ascendante.

Le PÉTR, cela sert à quoi ? :

- Valoriser les atouts du territoire
- Associer étroitement les acteurs locaux, publics et privés
- Renforcer les solidarités mutuelles entre la ville et le monde rural, mais aussi les synergies public/privé
- Mettre en cohérence les politiques publiques au sein d'un même espace
- Articuler les contractualisations européennes (FEADER avec LEADER, FEAMPA, FEDER et FSE et autres programmes sectoriels), nationales et régionales, en recherchant une cohérence avec les outils réglementaires (protection des espaces, planification/urbanisme...).

Comment cette démarche s'organise ?

Le Territoire élabore en premier lieu son **projet de territoire**. Ce projet de territoire identifie les objectifs que se donnent les acteurs locaux à un horizon 20, 30 voire 50 ans. Il se projette donc sur le temps long (en cela, il n'est pas un programme d'action, ni une feuille de mandat d'élus), et se veut transversal, inclusif et donc évolutif, dans son mode d'application et dans sa finalité.

Il coordonne l'action des acteurs locaux, publics et privés, pour la mise en œuvre des objectifs identifiés et partagés. Il se déploie à l'échelle du Pays / PETR et est coconstruit avec l'ensemble des acteurs, réunis notamment au sein du **Conseil de développement**, qui est une instance informelle de concertation, composée des acteurs socio-économiques, consulaires, élus, associatifs, de collectifs citoyens... On parle de dialogue continu, dans la mesure où celui-ci est constant au-delà de l'élaboration du projet de territoire.



Que représente les Pays / PETR en France ?

Au nombre de 268, en 2025, ils représentent plus de 62% du territoire français et 47% de sa population. Essentiellement présents en métropole, certains voient le jour en outre-mer ces dernières années.

Un Pays / PETR porte les valeurs du développement local

En matière de coopération ([plus d'informations >>](#)) : Par essence, la dynamique Pays porte la coopération, comme axe singulier de son action. La coopération est déjà interne et inhérente à ses missions par l'animation des solidarités urbain/rural, mais aussi des réseaux d'acteurs publics, tout d'abord, mais également privés. La coopération est ensuite supra-territoriale. Il en existe plusieurs typologies :

- Interterritoriale : il s'agit d'une coopération entre Territoires français, contigus ou non. Les contrats de réciprocité en sont une bonne illustration
- Transfrontalière : elle concerne une coopération en continuité géographique, entre un territoire français et un territoire d'un autre Etat européen
- Européenne / internationale : cette dernière s'opère entre un territoire français et un autre territoire européen ou international, comme les jumelages par exemple pour les villes. Dans les Territoires de projet, il est surtout question d'échanges de bonnes pratiques
- Public / privé : il est question de mobiliser l'ensemble des acteurs locaux agissant sur le territoire, qu'il soit public ou privé, pour les accompagner à appréhender le "faire territoire ensemble"

En matière de concertation et participation : au sein du Conseil de développement, instance de dialogue continu entre les acteurs, mais aussi de participation régulière à la définition de différents outils réglementaires ou dispositifs contractuels.

Pour aller plus loin :

Panorama des Territoires 2025 : <https://www.anpp.fr/wp-content/uploads/2025/10/PANORAMA-2025.pdf>

Vadémécum Projet de territoire : <https://www.anpp.fr/wp-content/uploads/2021/08/Vademecum-Projet-de-territoire-ANPP.pdf>

Vadémécum ingénierie de projet : https://www.anpp.fr/wp-content/uploads/2022/10/220930_ANPP_Vademecum_01.pdf

4. ANPP - Territoires de projet

L'Association Nationale des Pôles territoriaux et des Pays (ANPP - Territoires de projet) représente et fédère les Pays, les Pôles territoriaux, les Territoires de projet, les GAL et leurs Conseils de développement. Composée d'une équipe pluridisciplinaire, elle accompagne ses adhérents dans leur action et porte leurs contributions auprès des pouvoirs publics.



ANPP - Territoires de projet assure une triple mission

Mission de représentation :

Interlocuteur des pouvoirs publics

L'ANPP est à l'écoute de ses adhérents. Elle favorise l'échange d'information avec les grandes antennes de l'État, comme l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT), l'ADEME sur la transition énergétique, le CEREMA sur l'expertise territoriale, ou la Banque des territoires, les ministères et institutions concernées, les Conseils régionaux. Elle œuvre pour la promotion et la poursuite des missions des Territoires et défend leurs intérêts auprès du Gouvernement, mais aussi de grands opérateurs privés.

Mission d'animation :

Échanges d'expériences et de bonnes pratiques

L'ANPP prend appui sur l'implication d'un nombre important de Pays, des Pôles territoriaux qu'elle accompagne, participant aux réunions de travail et d'échanges, répondant à ses enquêtes. Elle anime plusieurs Clubs : Territoires et parlementaires, Europe, des Directeurs, des Conseils de développement et Mobilité.

Mission d'accompagnement :

Soutien technique

L'ANPP accompagne ses adhérents dans la mise en œuvre de leurs missions : organisation de réunions de travail, d'information et d'échanges. En veille permanente, elle produit des notes d'actualité, de décryptage et d'information. Enfin, elle produit son Panorama annuel et se déplace dans toutes les régions au moins une fois par an.

Contact :

22, rue Joubert, 75 009 PARIS

contact@anpp.fr / 06 12 02 01 78

www.anpp.fr

Contact :

Adresse :

PETR DU PAYS DU GEVAUDAN-LOZERE
830 avenue de la méridienne
Zone d'activités Sainte Catherine
48100 MARVEJOLS

Nous contacter :

Accueil téléphonique de 9h à 12h30 et de 14h à 17h
Téléphone : 04 66 47 46 49
Email : contact@petr-gevaudan-lozere.fr

Joindre votre référent technique

Lundi au Vendredi
9h00-12h30 / 14h00-17h00
Accueil physique sur rendez-vous.





**PAYS DU
GÉVAUDAN
LOZÈRE**

Contactez-nous

-  04.66.47.46.49
-  contact@petr-gevaudan-lozere.fr
-  www.pays-gevaudan-lozere.fr/
-  830, avenue de la Méridienne
48100 MARVEJOLS

